



## L'ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE DE LATERE EST UN SUCCES

*L'agence départementale de l'Energie LATERE (Loirénergie, Agence Technique pour une Energie Respectueuse de l'Environnement) a tenu sa première assemblée générale au cours de laquelle ont été adoptés ses statuts et désignés les membres de son Conseil d'Administration.*

*28 organismes étaient déjà présents (voir liste jointe) et une dizaine d'autres ont indiqué qu'ils ne pouvaient participer à la réunion mais qu'ils souhaitaient adhérer à l'association.*

*Mme VEILLON (SIEL) a été élue à la Présidence de LATERE. Les Vice-Présidents sont M. CHARTIER (Conseil Général de la Loire) et M. JARRY (Héliose).*

Dans le contexte d'ouverture à la concurrence des marchés de l'énergie et face à la nécessité de lutter contre le changement climatique, le SIEL, accompagné de l'association Héliose et du Conseil Général, a engagé le projet de création d'une agence locale de l'énergie pour le département de la Loire.

Cette agence a pour but de favoriser et d'entreprendre des opérations visant à l'utilisation rationnelle de l'énergie et au développement des énergies renouvelables, dans un souci de développement durable notamment dans les domaines du bâtiment et des transports qui sont les plus importants consommateurs d'énergie.

Après la signature en décembre 2004 d'un contrat avec la Commission européenne qui apportera 200 000 € sur 3 ans, la création de l'agence LATERE est effective.

L'assemblée générale constitutive s'est déroulée le 11 avril dernier à Saint-Etienne, dans la salle de réunion du Conseil Général (intégralité du dossier en pièce jointe). Après les exposés introductifs des membres fondateurs de l'agence (le sénateur B.Fournier, Président du SIEL, Michel Chartier, Vice-Président du Conseil Général chargé de l'environnement et François Jarry, Président d'Héliose) qui ont rappelé les raisons qui ont motivé la création de cette nouvelle structure (voir texte des interventions dans le dossier), les principaux points abordés dans l'ordre du jour ont été les suivants :

- **La définition des grandes lignes d'action :**

**Objectifs :** conseil, expertise, assistance aux consommateurs d'énergie et aux collectivités

**Missions :** suivi et analyse des consommations, études et propositions d'investissement, recherche de financements, accompagnement pour les travaux et les contrats de gestion

**Domaines d'intervention :** bâtiments (logement, tertiaire...), transport, urbanisme

- **Le programme d'actions :**

Tous les secteurs d'activités sont concernés : **résidentiel, tertiaire, industrie, agriculture, transports.**

L'agence proposera progressivement des services variés pour mieux répondre aux acteurs économiques et sociaux du département : **information et formation sur l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables ; expertise pour le montage de projets dans l'habitat neuf et ancien, assistance pour la recherche de financement ; mise en place d'outils de suivi et gestion de l'énergie...** Elle pourra, par exemple, **apporter des appuis aux particuliers à faibles ressources :** diagnostic énergétique, suivi des consommations d'énergie, conseil pour maîtriser l'énergie, vérification technique des performances des logements ou encore **aider les petites entreprises** (PME, PMI, tertiaire, artisanat, agriculture...): actions de sensibilisation sur l'utilisation rationnelle de l'énergie, en partenariat avec les

Chambres Consulaires et les Syndicats Professionnels, maîtrise des consommations, développement de productions énergétiques (par exemple avec l'utilisation du bois-énergie), etc..

Des actions particulières seront menées, dans le **domaine des transports**, en faveur des modes de déplacement peu énergivores et des véhicules propres, des « plans de déplacement » pourront être élaborés pour les entreprises, les administrations et leurs salariés

- **L'approbation des statuts, du règlement intérieur et du budget 2005**
- **L'élection du Conseil d'Administration et du Bureau :**

**Présidente :** Mme VEILLON (SIEL)

**Vice-Présidents :** M. CHARTIER (Conseil Général de la Loire) et M. JARRY (Héliose)

**Secrétaire :** M. BERNE (Loire Habitat)

**Trésorier :** M. ODIN (SIEL)

**Autres membres du Bureau :** M. LESCARBOURA (Gaz de France)  
M. LAGET (ENISE)

**Autres membres du Conseil d'Administration :**

Collège A (collectivités locales) :	Mme GROSSETETE (Parc du Pilat), M. FOURNIER (SIEL), MM. MOULLIER et GILBERT (Conseil Général)
Collège B (agences de l'énergie) :	M. DUVERGER (Héliose) M. LERON (RhônAlpEnergie-Environnement)
Collège C (consommateurs) :	M. MOUNIER (CCI St Etienne-Montbrison) Mme VINCENT (Comité de coordination des associations de consommateurs)
Collège D (prestataires de l'énergie) :	M. JOURNY (EDF) M. RIFFARD (SOCOTEC), suppléant
Collège E (Organismes d'enseignement et de recherche) :	M. LAGET (ENISE)
Membres d'honneur :	Région Rhône-Alpes, Agence Locale de l'Energie de l'agglomération lyonnaise FLAME (fédération des agences locales de maîtrise de l'énergie)

Dans la perspective des enjeux énergétiques qui se dessinent, de nombreux acteurs économiques et sociaux du département de la Loire ont d'ores et déjà adhéré à ce projet au travers de leur participation à l'association.

Le SIEL a obtenu le soutien de l'**Adème** et du **Conseil Régional Région Rhône-Alpes** (le représentant de la Région a indiqué qu'Hervé Saulignac, Conseiller régional délégué à l'énergie a cité LATERE en exemple lors du débat sur le plan régional de l'énergie qui a été voté à l'unanimité du conseil régional jeudi dernier) qui apporteront une participation financière à certaines actions, ainsi que de plusieurs collectivités locales (**Conseil Général, St Etienne Métropole, Parc du Pilat**).

Toutes les **collectivités** qui le souhaitent peuvent adhérer à l'Agence, ainsi que les **représentants des différentes catégories de consommateurs d'énergie** qui seront les bénéficiaires des actions de l'Agence : bailleurs sociaux, associations de consommateurs, associations caritatives, Chambres Consulaires (Chambres de Commerce et d'Industries, Chambres des Métiers, Chambre d'Agriculture) et syndicats professionnels, qui siègeront au sein de son Conseil d'Administration, au côté des **organismes d'enseignement et de recherche**, et des **entreprises du secteur énergétique et des transports**.

Gageons que d'autres partenaires ne tarderont pas à s'associer à cette démarche. Certains postes du Conseil d'Administration et du Bureau n'ont pas été pourvu pour que les nouveaux adhérents puissent y être représentés.

**LATERE**

Contacts : Marc Delorme ou Marie-José Ruiz

5 rue Charles de Gaulle 42100 Saint-Etienne – Tel. 04 77 43 53 90

e-mail : latere@siel42.fr

# **Assemblée constitutive LATERE**

## **LISTE DES PRESENTS**

### **Collège A - Collectivités territoriales**

- SIEL représenté par Mr Bernard FOURNIER Président, Mme Françoise VEILLON, Vice-Présidente ; Mr Jean ODIN, Vice-Président ;  
Accompagnés par Mr Daniel BELON, Directeur Général des Services ; Mme Marie-José MAKAREINIS, Directrice Adjointe ; Mr Yves CORON, Responsable du service Energies.
- Conseil Général représenté par Mr Michel CHARTIER, Vice-Président ; Mr Lucien MOUILLIER, conseiller général ; Mr Jean GILBERT, conseiller général accompagnés de Mme Christine RUQUET du service Environnement.
- Parc Naturel Régional du Pilat représenté par René VASSOILLE, suppléant de Mme Françoise GROSSETETE, Présidente, accompagné de Mr Jean LAVALLEZ du service Environnement.
- Saint-Etienne Métropole représenté par Mme Florence RICHARD du service Environnement.
- Epures représenté par Mr RIOCREUX.

### **Collège B : Agences de l'énergie**

- Hélioise représenté par Mr JARRY, Président, accompagné de Mr DUVERGER, member du Bureau et de Mr VILLEDIEU.
- RAEE représenté par Mr Roger LERON, Président, accompagné de Mr Christian LABIE, directeur.

### **Collège C : Consommateurs**

- Comité de Coordination des Associations de Consommateurs, représenté par Mme VINCENT.
- Association Etudes et Consommation représenté par Mme Hélène MEY.
- Union Fédérale des Consommateurs représentée par Mme BUONO.
- Secours Catholique représenté par Mr Etienne VALLA, Président.
- CAPEB représenté par Mr GALLET.
- CCI ST ETIENNE/MONTBRISON représentée par Mr CHAZALLET, suppléant de Mr MOUNIER, Président.
- Cité des Entreprises, représentée par Mr PEYSON.
- Fédération Bâtiment et Travaux Publics de la Loire, représentée par Mr Edouard CHOMIENNE, accompagné de Mr VILLAREALE.
- CNAB, représenté par Mr CALLET.
- Loire Habitat, représenté par Mr Georges BERNE, Président.
- OPAC de l'Ondaine, représenté par Mr Nobert SIROT, Directeur Général.
- SNCF, représentée par Mme Laurence WITZ, Directrice départementale.

## **Collège D : prestataires de l'énergie**

- EDF représenté par Mr Jean-Pierre JOURNY, Délégué régional adjoint.
- GDF représenté par Mr Gaël PERDRIAU, suppléant de Mr LESCARBOURA, délégué régional.
- DALKIA représenté par Mr Carmelo LAURICELLA suppléant de Mr LACROIX, Directeur régional.
- Inter Fôret Bois 42 représenté par Mr Jean-Paul MARTEL, Directeur.
- SDCF représenté par Mr DE GRIEVE.
- SOCOTEC représenté par Mr RIFFARD, Directeur d'agence, accompagnés par Mr Michel CHANTRE et par Mr Robert CHOMETON.

## **Collège E: Organismes d'enseignement et de recherche**

- Ecole Nationale Supérieure des Mines représentée par Mme Natacha GONDRAN, accompagnée de Mr Jean-Pierre LOWYS.
- ENISE représentée par Mr Bernard LAGET, Directeur.

## **Membres d'honneurs et invités :**

- Région Rhône-Alpes représentée par Mr LEFEBVRE, du service Environnement.
- ALE de Lyon, représentée par Mr Claude PILLONEL, Président, accompagné de Mr DUVAL, Directeur.
- DDE représentée par Mme ALBOUY, représentante de Mr FREROT, Directeur Départemental.

## **Excusés**

- Parc Naturel Régional du Pilat : Mme Françoise GROSSETETE, Présidente.
- Région Rhône-Alpes : Mr Jean-Jacques QUEYRANNE, Président, et Mr Hervé SAULIGNAC
- CCI ST ETENNE/MONTBRISON : Mr MOUNIER, Président.
- CCI de Roanne : Mr DEVEAUX, Président.
- Chambre d'Agriculture de la Loire : Mr METTON.
- CAF de Roanne : Mme Angèle BABEL.
- Gaz Electricité de Grenoble : Mr Jean-Paul GIRAUD, PDG.
- ELYO : Mr Christian MORTIER, Directeur d'agence.
- MEDEF : Mr Alain GAUTIER, Président.
- UNPI : Mme Andrée CHOVEL, Vice-Présidente.
- OPHLM de Firminy : Mr Hubert PERRIER, Directeur.
- OPAC de Saône et Loire : Mr André QUINCY, Président.
- UDAF : Mr Marc DAMON.
- ADEIC : Mr Thierry GROS.
- Organisation Générale des Consommateurs : Mr Hugues SAMTANCIELO.
- Conseil Local Société St Vincent de Paul : Mr Francisque BLACHON.
- Association Force Ouvrière Consommation : Mme Michèle PERRET.

INTERVENTION DE M.BERNARD FOURNIER, PRESIDENT DU SIEL  
ET PRESIDENT FONDATEUR DE LATERE

Bonjour à toutes et à tous,

Je suis très heureux de vous accueillir pour cette Assemblée Générale constitutive de LATERE.

LATERE, c'est-à-dire, comme cela s'affiche sur l'écran :

Loirénergie, Agence Technique pour une Energie Respectueuse de l'Environnement.

Je suis également très heureux de constater que vous avez répondu nombreux à notre invitation, puisque 23 organismes sont représentés aujourd'hui, en plus des membres fondateurs et des membres d'honneur, et je vous remercie très chaleureusement pour votre présence et pour votre participation à ce projet.

Je vous précise également que, pour des raisons diverses, 8 autres organismes ont demandé d'excuser leur absence d'aujourd'hui, mais ont indiqué leur souhait d'adhérer à notre association.

Nous pouvons donc nous réjouir ensemble du succès rencontré par la création d'une agence départementale de l'énergie dans la Loire.

Les nombreuses lettres de soutien que nous avons reçues au moment de la constitution du dossier montraient déjà l'intérêt des acteurs politiques et socio-économiques du département pour cette démarche, et elles ont contribué efficacement au bon accueil que la Commission Européenne lui a réservé.

Il est tout à fait réconfortant de voir que ces soutiens, vos soutiens, se concrétisent, maintenant que le dossier a été retenu, par une participation effective et, je n'en doute pas, très fructueuse, à la vie de notre association.

Vous avez tous reçu un dossier à votre arrivée, avec les documents relatifs aux différents points de l'ordre du jour qui sont rappelés sur l'écran, et je vous propose donc de commencer sans plus attendre notre assemblée générale.

Nous débuterons par l'historique de la création de l'Agence et de ses grandes lignes d'actions, que j'aurai le plaisir de vous rappeler brièvement et que complèteront d'une part les représentants des autres membres fondateurs (Michel Chartier, vice-président du Conseil général, et François Jarry, président d'Héliose), et, d'autre part, les représentants des membres d'honneur qui ont soutenu notre projet et que je remercie d'être à nouveau présents à nos côtés :

- Claude Pilonnel, Président de l'Agence de l'Energie de l'agglomération lyonnaise
- Roger Léron, Président de RhôneAlpénergie-Environnement, l'Agence Régionale de l'Energie
- Laurent Lefebvre, chef du service Energie de la Région Rhône-Alpes qui représente Hervé Saulignac, conseiller régional en charge de l'énergie qui regrette de ne pas pouvoir être parmi nous en raison d'autres engagements.

Nous passerons ensuite aux aspects plus formels de l'assemblée générale :

- l'adoption des statuts et du règlement intérieur tout d'abord,
- l'adoption du budget et des cotisations ensuite, ce dernier point étant précédé de la présentation du programme d'actions prévu pour cette première année. Ce programme d'actions a été établi en fonction des attentes que vous avez bien voulu manifester en répondant à un questionnaire qui vous a été adressé en fin d'année dernière et en fonction des propositions retenues dans le dossier adopté par la commission européenne.
- élection du Conseil d'Administration enfin, celui-ci se réunissant dans la foulée, immédiatement après les questions diverses, pour élire le Bureau de l'association. Je vous proposerai à ce moment-là d'attendre les résultats en commençant à partager le verre de l'amitié dans la salle des fêtes.

Un bref rappel historique donc comme premier point de cette assemblée générale.

Comme vous le savez, la terre ne s'est pas faite en un jour (certaines sources indiquent une première phase de 6 jours et un jour de repos et cela semble effectivement un minimum ...). La création de LATERE (avec un seul « R ») a également nécessité un peu de temps...

Les principales dates sont rappelées sur le diaporama projeté et dont vous avez une copie dans le dossier. Vous voyez que c'est un processus assez long, qui s'est étalé sur 2 ou 3 ans et qui n'est encore tout à fait terminé puisque nous devons encore signer un avenant au contrat avec l'Europe. Mais je voudrais surtout rappeler les raisons qui ont poussé le SIEL à engager cette longue et difficile démarche et remercier tous ceux qui lui ont apporté leur contribution et permis de réussir cette première étape.

L'origine de LATERE, si l'on peut s'exprimer ainsi, notre Big Bang en quelque sorte - il y a eu beaucoup de jeux de mots avec le SIEL, ce nouveau nom permettra de les renouveler un peu - l'origine de LATERE donc se trouve dans la Commission Consultative de Service Public (CCSP) mise en place par le SIEL en 2001-2002, après le renouvellement des conseils municipaux et des instances du Syndicat.

Cette commission, qui est devenue maintenant obligatoire dans toutes les collectivités qui ont la responsabilité d'organiser un service public, permet de réunir des représentants des utilisateurs de ce service public et de débattre avec eux pour faire en sorte que le service réponde du mieux possible à leurs attentes.

Pour le SIEL qui est l'autorité organisatrice du service public de distribution d'électricité et de gaz, ces utilisateurs sont les consommateurs d'énergie.

Au cours des différentes réunions plénières ou groupes de travail thématiques, leurs représentants, - c'est-à-dire les associations de consommateurs domestiques, les organismes travaillant auprès des personnes en difficultés ou dans le domaine du logement, les chambres consulaires ou les syndicats professionnels-, tous ces partenaires avec lesquels le SIEL a noué progressivement des échanges confiants et efficaces, lui ont fait part de leur besoin d'une assistance analogue à celle que le SIEL propose à ses adhérents.

Juridiquement, le SIEL, est un établissement public de collectivités locales, et il ne peut pas agir pour les consommateurs privés ou publics qui ne sont pas ses adhérents au-delà de l'action d'information et de sensibilisation qu'il effectue dans le cadre de la CCSP.

Des actions plus précises et plus ciblées d'accompagnement des maîtres d'ouvrages ne pouvaient donc être réalisées que par une autre structure de statut différent, par exemple une agence locale de l'énergie comme il en existaient déjà dans les agglomérations de Lyon, Grenoble ou Clermont-Ferrand ou dans les départements du Lot et des Ardennes.

L'Union Européenne étant susceptible d'aider à la mise en place de telles structures dans le cadre de ses appels à projets annuels, les services « contrôle des concessions » et « énergie, environnement, développement durable » du SIEL ont donc engagé des discussions à ce sujet avec les partenaires habituels de la CCSP et, au premier trimestre 2003, ont profité de la présence d'un stagiaire pour approfondir ces contacts locaux, étudier le fonctionnement des agences existantes et commencer à préparer l'appel à projet de 2003 qui devait être publié en avril.

Après plusieurs reports successifs, cet appel à projet n'a finalement été publié qu'en décembre 2003 avec des réponses à fournir avant mars puis avril 2004.

Pour pouvoir répondre dans des délais aussi brefs, le Bureau du SIEL a alors décidé de recruter pour quelques mois un chargé de mission afin de constituer le dossier à adresser à l'Union Européenne.

Comme vous le savez puisque nous sommes ici aujourd'hui, ce chargé de mission, Olivier Ferry, qui travaille maintenant à Amorce, a été particulièrement efficace dans cette mission. Non seulement le dossier qu'il a constitué et qui regroupait également un projet suédois et un projet

slovène autour du SIEL qui en assurait le pilotage global a été accepté, mais la Commission lui a également ajouté 2 projets bulgares dont les partenaires n'avaient pas été retenus. Vous pouvez voir leur localisation sur la carte de l'Europe projetée à l'écran.

Je regrette qu'Olivier Ferry n'ait pas pu se libérer pour être parmi nous ce matin, mais je lui renouvelle mes remerciements les plus chaleureux pour le travail qu'il a effectué avec les agents du SIEL.

Il a également bénéficié du soutien et des conseils judicieux des agences plus expérimentées que j'ai citées tout à l'heure, et tout particulièrement de l'ALE de Lyon et de RhônAlpénergie. Et je remercie à nouveau leur Président et leur Directeur, qui nous font l'amitié d'être présents aujourd'hui, pour cet appui essentiel.

Sans vouloir imiter les cérémonies de remise de prix dans le domaine des Arts et Spectacles, il convient également de citer les associations Energie Cités et Fédarène, qui animent des réseaux européens de collectivités ou d'agences de l'énergie et dont l'implantation bruxelloise et l'excellente connaissance des institutions européennes et de leurs acteurs a été un atout essentiel pour notre projet.

Mais ce projet n'aurait bien entendu pas existé du tout s'il n'avait pas suscité au départ l'intérêt d'une quarantaine d'acteurs locaux dont la plupart sont présents ici et qui ont écrit une lettre de soutien annexée au dossier, et si le Conseil général et le Conseil régional n'avaient pas accepté de le cofinancer.

Le travail ne s'est pas arrêté avec l'accord de l'Europe, il a également fallu remplir rapidement un certain nombre de contraintes administratives pour pouvoir signer le contrat avant le 31 décembre dernier et être en mesure de signer l'avenant avant le 30 juin prochain :

- dépôt des statuts et enregistrement de l'association en préfecture,
- ouverture d'un compte bancaire,
- recrutement d'un premier agent, Marc Delorme, qui prendra ses fonctions de directeur de LATERE à partir du 1<sup>er</sup> juin, mais qui travaille déjà activement sur ce projet comme il vous l'exposera tout à l'heure. Merci à lui d'utiliser une partie de ses congés ainsi et à son employeur actuel, Rhonalpénergie, pour la compréhension et la bonne volonté dont il fait preuve..
- location de locaux (en face d'ici, au 4<sup>ème</sup> étage du 5 rue Charles de Gaulle, c'est à dire juste au-dessus du SIEL. -LATERE au-dessus du SIEL, cela paraît un peu curieux, mais non, c'est bien cela et nous ne marchons pas sur la tête !... -)
- création d'un logo qui figure sur les documents, il est encore provisoire vous nous donnerez votre avis à son sujet,

Cela veut dire que la réunion d'aujourd'hui ne marque pas la naissance de l'association LATERE, puisqu'elle existe juridiquement depuis le mois de novembre 2004, mais plutôt un baptême, c'est-à-dire sa présentation à ses parrains et à la communauté dans laquelle elle va se développer.

Il a fallu également déposer rapidement les demandes de financement auprès de la Région et du Département pour qu'elles soient instruites au titre de 2005.

Cela a nécessité de préciser les missions exercées par l'agence et leur complémentarité avec celles des membres fondateurs, le SIEL et Hélioise.

Cela constitue le point 2 de l'ordre du jour que je vais vous présenter rapidement avant de donner la parole à ces partenaires techniques et financiers et de répondre aux questions que vous pourriez avoir.

Les objectifs sont tout à fait classiques pour une association de ce type : la promotion de l'Utilisation Rationnelle de l'Energie et des Sources d'Energie Renouvelable (URE et SER dans le jargon des spécialistes), mais ce sont des moyens essentiels dans la lutte contre le changement climatique et dans la recherche de la sécurité de notre approvisionnement en énergie, qui sont 2

enjeux vitaux, nous en sommes tous convaincus, pour l'avenir de notre planète et de ses habitants dans les prochaines décennies.

Les missions sont également classiques :

il faut connaître les consommations pour pouvoir les maîtriser,

il faut étudier des moyens de consommer moins d'énergie et d'en produire dans de meilleures conditions,

il faut rechercher des financements et aider les maîtres d'ouvrage pour le pilotage de leurs projets et la gestion des installations.

Ces activités ne viennent pas en concurrence de celles des bureaux d'études, mais en amont, et en aidant et facilitant le montage des projets, elles entraîneront au contraire un développement de l'activité des prestataires de services.

Les interventions concerneront classiquement les bâtiments, mais aussi deux domaines où la prise en compte des aspects énergétiques s'avère très insuffisante, même si elle est aussi plus difficile :

- les transports qui représentent une part de plus en plus importante des consommations d'énergie
- et l'urbanisme, puisque la manière dont on structure les communes et dont on organise les activités dans l'espace conditionne les consommations d'énergie des années futures.

De manière plus précise, la répartition des rôles entre LATERE , HélioSe et le SIEL est schématisée sur le graphique projeté, le but étant bien entendu que la nouvelle structure, LATERE, intervienne sur des domaines qui n'étaient pas ou pas suffisamment couverts par HélioSe et le SIEL.

C'est notamment le cas pour l'urbanisme et les transports et pour l'accompagnement des entreprises et des organismes para-publics (établissements sanitaires et sociaux, d'enseignement, organismes de logement social...).

Mais les 3 partenaires ont également souhaité ne pas figer une répartition trop rigide des rôles afin de pouvoir s'adapter à la demande et à la charge de travail de chacun. C'est la raison pour laquelle certaines « cases » du tableau sont partagées.

Je ne développe pas plus ce sujet puisqu'il sera illustré de manière plus précise par des exemples, lors de la présentation du programme d'action que Marc Delorme fera tout à l'heure.

Et, comme je vous l'indiquais en introduction, je laisse la parole aux autres membres fondateurs et aux membres d'honneur, en commençant par mon collègue Michel Chartier, Vice-Président du conseil général chargé de l'environnement.

## INTERVENTION DE M. JARRY, PRESIDENT D'HELIOSE

Monsieur le président du Conseil général,  
Monsieur le président du SIEL ,  
Mesdames et messieurs.

Je suis ici venu pour témoigner au nom des membres de notre association de l'intérêt que nous portons à la création de l'agence départementale de l'énergie. Cette création révèle en effet que la thématique dont elle est en charge, l'énergie, est d'une très grande actualité et combien notre association créée il y a 25 ans par Christian Brodhag (aujourd'hui délégué interministériel au développement durable) a un objectif essentiel : faire connaître les enjeux de la maîtrise de l'énergie et promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables.

Si Hélioise est membre fondateur de l'agence départementale de l'énergie c'est parce que c'est un acteur essentiel dans le département sur ce thème, mais surtout parce que nous sommes convaincus qu'il faut passer la vitesse supérieure, impliquer le monde industriel en lui apportant un soutien technique de haut niveau, susceptible de répondre de manière pertinente à ceux dont le métier est de vendre de l'énergie. Il faut désormais consommer mieux l'énergie, en consommer moins, voire produire soi-même tout ou partie de son énergie. C'est d'ailleurs ce qui se passe dans certaines communes de notre département qui ont fait le choix de l'énergie locale, le bois, pour leur chauffage. Vous avez certainement entendu parler du concept de bâtiment à énergie positive, qui produit plus d'énergie qu'il n'en consomme : nous pensons que c'est le modèle qu'il faut atteindre, tant est proche le pic au-delà duquel nos ressources fossiles vont diminuer. En effet, l'agence internationale de l'énergie , branche de l'OCDE, s'appête à publier un rapport « Economiser le pétrole d'urgence » qui envisage un baril à 105\$. Elle préconise des mesures telles que la réduction de vitesse à 90 km/h sur autoroute, la gratuité dans les transports en commun, la circulation alternée et le télétravail, parce que 50% de la consommation du pétrole est liée aux transports. Il est clair que ces analyses remettent en question des modes de production faisant appel aux flux tendus voire aux délocalisations.

Dans notre esprit, l'agence départementale devra participer aux démarches qui permettront de limiter cet impact sur notre développement local :

- démarches d'économies d'énergie en premier lieu car nous savons bien que les énergies de substitution ne sont pas encore assez développées, ou par exemple pour l'hydrogène, encore soumises à des contraintes techniques et environnementales fortes,
- démarches d'utilisation des énergies renouvelables ensuite parce qu'elles seules peuvent à long terme répondre aux besoins de l'humanité, mais aussi parce que leur contenu en emploi local est bien plus élevé que celui des énergies classiques.

Pour l'avenir les tâches auxquelles l'agence départementale doit s'atteler avec le soutien de ses membres fondateurs, et notamment d'Hélioise, sont de crédibiliser le discours « économe » et de renforcer la tendance en faveur des énergies renouvelables.

C'est je crois l'objectif de la commission européenne qui soutient cette action, mais aussi celui de nos partenaires du Conseil général, du Conseil régional et de l'ADEME que je remercie ici pour leur soutien.

C'est sans doute ainsi que l'on inversera la crise énergétique et climatique qui s'annonce.

Je vous remercie